



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITE FINANCIER

Cent cinquante-sixième session

Rome, 3-7 novembre 2014

Suite donnée aux recommandations de l'Audit interne

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

John Fitzsimon

Inspecteur général

Tél.: (+39) 06 57054884

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



m1929f

RÉSUMÉ

- La suite donnée à toutes les recommandations qui sont issues de l'Audit interne réalisé par le Bureau de l'Inspecteur général (OIG) et qui figurent dans les rapports d'audit individuels fait l'objet d'une mise à jour périodique, laquelle est présentée à OIG par les responsables concernés, jusqu'à ce que l'application intégrale des recommandations ou leur remplacement par d'autres mesures corrigeant les risques sous-jacents soit notifié.
- OIG a achevé son dernier examen semestriel dont la date limite était le 15 juillet 2014. Dans ce cadre, OIG a relancé les unités dont les responsables n'avaient pas inséré directement dans sa base de données des informations actualisées sur la suite donnée aux recommandations. Les bureaux régionaux sont chargés de suivre l'application des recommandations en suspens dans les bureaux de pays et les bureaux sous-régionaux, et de recueillir et valider les réponses reçues. Les résultats ont montré que le taux global de recommandations classées comme entièrement appliquées était cohérent avec la tendance générale des années antérieures. Les mesures prises en 2014 pour promouvoir une réponse plus rapide (voir aussi FC156/12) devraient influencer les prochains résultats.
- Indépendamment des examens semestriels, OIG mène aussi des examens plus fréquents en ce qui concerne les recommandations en suspens de longue date (plus de 24 mois) liées à des risques élevés. Entre janvier et mi-octobre 2014, la direction a été en mesure de classer comme entièrement appliquées plusieurs recommandations en suspens de longue date qui avaient été signalées précédemment. Une analyse réalisée à la mi-octobre 2014 sur les huit recommandations hautement prioritaires en suspens de longue date indiquées dans le rapport annuel 2013 d'OIG est présentée au Comité financier pour information. Quatre recommandations ont été classées comme entièrement appliquées début octobre 2014.
- Début 2014, l'application de 18 autres recommandations hautement prioritaires a pris un retard de plus de 24 mois, mais 14 de ces recommandations ont été classées comme entièrement appliquées depuis lors. OIG continuera à collaborer avec les responsables concernés pour réduire le nombre total de recommandations en suspens, notamment les recommandations hautement prioritaires.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Les Membres du Comité financier sont invités à prendre note de la suite donnée aux recommandations de l'Audit interne.

Projet d'avis

Le Comité:

- **a pris note de la suite donnée aux recommandations de l'Audit interne; et**
- **attend avec intérêt le prochain point qui sera fait à ce sujet dans le rapport annuel 2014 du Bureau de l'Inspecteur général, qui sera présenté au Comité à sa prochaine session ordinaire au printemps 2015.**

I. Contexte

1. La suite donnée à toutes les recommandations qui sont issues de l'Audit interne réalisé par le Bureau de l'Inspecteur général (OIG) et qui figurent dans les rapports d'audit individuels fait l'objet d'une mise à jour périodique, laquelle est présentée à OIG par les responsables concernés, jusqu'à ce que l'application intégrale des recommandations ou leur remplacement par d'autres mesures corrigeant les risques sous-jacents soit notifié.

2. En mai 2014, OIG a mis en service dans son intégralité une application en ligne pour le suivi de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de l'audit, qui permet aux responsables de la FAO d'insérer à tout moment dans une base de données d'OIG des informations à ce sujet et sur les éléments justificatifs. Tous les six mois, OIG procède à un examen à l'échelle de l'organisation pour confirmer les modifications de l'état d'avancement de l'application des recommandations et préparer des rapports de suivi succincts à l'intention de la Direction et du Comité de vérification de la FAO. Le classement d'une recommandation en fonction de l'état d'avancement de son application repose sur l'information fournie. Dans certains cas, l'information est suffisante pour valider pleinement l'état d'avancement, dans d'autres, le classement doit faire l'objet d'une vérification par OIG lors d'un futur audit.

A. Aperçu général de l'application des recommandations antérieures

3. OIG a achevé son dernier examen semestriel dont la date limite était le 15 juillet 2014. Dans ce cadre, OIG a relancé les unités dont les responsables n'avaient pas inséré directement dans sa base de données des informations actualisées sur la suite donnée aux recommandations. Les bureaux régionaux sont chargés de suivre l'application des recommandations en suspens dans les bureaux de pays et les bureaux sous-régionaux, et de recueillir et valider les réponses reçues. Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, les résultats ont montré que le taux global de recommandations classées comme entièrement appliquées (closes) était cohérent avec la tendance générale des années antérieures.

Année du rapport d'audit	Pourcentage de recommandations closes au 30/06/2014	Pourcentage de recommandations closes au 30/06/2013	Pourcentage de recommandations closes au 30/06/2012	Pourcentage de recommandations closes au 30/06/2011	Pourcentage de recommandations closes au 30/06/2010
2002	100%	100%	99%	99%	99%
2003	100%	100%	100%	100%	99%
2004	100%	99%	99%	99%	99%
2005	99%	99%	99%	98%	98%
2006	99%	99%	97%	97%	96%
2007	100%	100%	99%	99%	98%
2008	98%	97%	96%	91%	77%
2009	98%	93%	92%	82%	40%
2010	99%	98%	93%	72%	28%
2011	96%	89%	80%	61%	
2012	77%	57%	34%		
2013	63%	26%			
2014	24%				

4. Les mesures prises en 2014 pour promouvoir une réponse plus rapide (voir aussi FC156/12) devraient influencer les futurs taux de recommandations classées comme entièrement appliquées.

B. Examen relatif aux recommandations hautement prioritaires en suspens de longue date

5. Indépendamment des examens semestriels, OIG mène aussi des examens plus fréquents en ce qui concerne les recommandations en suspens de longue date (plus de 24 mois) liées à des risques élevés. Entre janvier et mi-octobre 2014, la direction a été en mesure de classer comme entièrement appliquées plusieurs recommandations en suspens de longue date qui avaient été signalées précédemment. Une analyse réalisée à la mi-octobre 2014 sur les huit recommandations hautement prioritaires en suspens de longue date indiquées dans le rapport annuel 2013 d'OIG est présentée au Comité financier pour information. Quatre recommandations ont été classées comme entièrement appliquées en 2014 et OIG continuera à travailler avec les responsables concernés pour continuer à réduire d'ici à fin 2014 le nombre de recommandations en suspens. Des informations plus précises sur les huit recommandations et l'état d'avancement actuel de leur application sont présentées dans l'annexe 1.

6. Début 2014, l'application de 18 autres recommandations hautement prioritaires a pris un retard de plus de 24 mois, mais 14 de ces recommandations ont été classées comme entièrement appliquées depuis lors. Des informations plus précises sur les quatre autres recommandations et l'état d'avancement actuel de leur application sont présentées dans l'annexe 2.

Annexe 1 - Recommandations en suspens de longue date liées à des risques élevés, au 31 décembre 2013: Progrès accomplis entre décembre 2013 et octobre 2014

Références de la recommandation	Recommandation	État d'avancement actuel
AUD1409 Analyse des procédures disciplinaires - Régularité des décisions et des procédures - Recommandation 13	Actualiser les sections MS 330 et MS 303 du Manuel administratif en y intégrant la définition de «faute grave» et de «négligence».	<p>En cours</p> <p>Le Bureau des affaires juridiques et de l'éthique (LEG), après avoir tenu des consultations internes, notamment avec OIG, a proposé que les définitions appliquées par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies soient adoptées. La circulaire administrative qui a été élaborée pour officialiser cette décision suit actuellement la procédure ordinaire d'examen interne. Une fois la circulaire publiée, cette recommandation sera classée comme entièrement appliquée.</p>
AUD2109 Sécurité des bureaux, du personnel et des biens de la FAO - Recommandation 10	Élaborer un plan d'action chiffré et assorti de priorités pour la mise en œuvre des 15 mesures définies par le Département de la sûreté et de la sécurité de l'Organisation des Nations Unies (UNDSS) qui figurent dans l'annexe 4 du rapport d'audit relatif au rôle d'agent désigné pour l'Italie.	<p>Mise en œuvre terminée</p> <p>Le plan d'action a été élaboré et les dernières informations sur l'état d'avancement indiquent que seule une sous-recommandation demeure en suspens. La recommandation étant appliquée à plus de 90 pour cent, OIG classera cette recommandation comme appliquée en grande partie mais continuera à relancer les responsables concernés au sujet du point en suspens.</p>
AUD2109 Sécurité des bureaux, du personnel et des biens de la FAO - Recommandation 21	Dans l'évaluation globale des risques de sécurité de la FAO, recenser spécifiquement, évaluer et classer par ordre de priorité les risques associés aux multiples usages du bâtiment et proposer à la Direction les mesures correctives qui conviennent pour réduire et gérer ces risques.	<p>Mise en œuvre terminée</p> <p>Depuis l'audit de 2009, des droits d'accès différenciés pour chaque groupe d'utilisateurs ont été introduits, une introduction facilitée par la mise en place de procédures d'accès au périmètre améliorées et l'élaboration de normes spécifiques applicables à des groupes d'utilisateurs particuliers (par exemple, concessionnaires, transporteurs de fonds). Compte tenu de l'évolution de la population d'utilisateurs (par exemple, avec l'ouverture d'une garderie d'enfants en 2014), de nouvelles évaluations de la sécurité sont réalisées.</p>

<p>AUD2109 Sécurité des bureaux, du personnel et des biens de la FAO - Recommandation 29</p>	<p>Établir des objectifs réalistes en ce qui concerne l'amélioration des dispositifs de sécurité sur le terrain, préciser les priorités qui seront appliquées et mettre en évidence les incidences possibles s'agissant des bureaux ainsi que des questions qui bénéficieront de moins d'attention.</p>	<p>Mise en œuvre terminée</p> <p>Un plan d'action relatif à la sécurité sur le terrain a été élaboré et mis à jour très récemment en 2014. Cette mise à jour a été accompagnée de communications internes sur les mesures de sécurité applicables aux pays à haut risque et sur les dernières informations relatives au degré de conformité des bureaux de pays de la FAO et des résidences du personnel avec les normes minimales de l'ONU pour la sûreté et la sécurité.</p>
<p>AUD2811 Rapport récapitulatif des vérifications des pratiques administratives et de la gestion financière - Recommandation 2</p>	<p>Examiner les ressources administratives dont les bureaux de pays ont besoin pour exécuter leurs activités. Il doit y avoir un rapport de proportion bien défini entre la taille des équipes administratives et leur charge de travail.</p>	<p>Mise en œuvre terminée</p> <p>La Direction note que le plan d'action nécessaire pour donner suite à cette recommandation doit s'insérer dans le cadre de la reconnaissance du fait que la seule source de fonds à l'appui des travaux administratifs au niveau des pays sera constituée des actuels crédits alloués du budget ordinaire et des montants perçus au titre du soutien administratif et opérationnel (SAO). Si l'on fait la comparaison avec la période considérée dans le rapport AUD2811 (2011), les bureaux de pays sont maintenant responsables à la fois des projets de développement et des projets d'intervention d'urgence et ils peuvent donc s'appuyer sur des équipes administratives renforcées et intégrées. Ils reçoivent aussi leur part du SAO afférent aux projets d'intervention d'urgence et aux projets de développement. Le Bureau de l'appui à la décentralisation collabore avec les bureaux régionaux et la Division des ressources humaines à l'établissement de nouveaux postes financés par le SAO dans les bureaux de pays selon les besoins.</p>
<p>AUD3410 Gestion de la continuité des opérations - Recommandation 1</p>	<p>Établir et commencer à mettre en œuvre un cadre de gestion de la continuité des opérations à l'échelle de l'Organisation, qui tienne compte des indications figurant dans le rapport d'audit et des bonnes pratiques en la matière.</p>	<p>En cours</p> <p>En 2013, le Directeur général adjoint (Opérations) et le Département des services internes, des ressources humaines et des finances (CS) ont élaboré un programme détaillé pour la mise en œuvre d'un cadre de gestion de la continuité des opérations à l'échelle de l'Organisation. Le programme suppose une coordination avec les autres organismes ayant leur siège à Rome. En attente de décisions relatives au financement, l'exécution effective de ce programme n'a pas commencé.</p>

AUD3411 Sécurité des technologies de l'information - Recommandation 3	Réaliser une évaluation détaillée des risques informatiques. Cette évaluation devrait permettre de dresser un inventaire des principaux avoirs en matière d'information, des risques auxquels ces avoirs sont exposés et des contrôles existants ou au contraire des défauts de contrôle susceptibles de favoriser la concrétisation des risques. Les résultats de l'évaluation des risques devraient faciliter l'élaboration d'un plan d'action relatif à la sécurité des systèmes d'information.	<p>En cours</p> <p>Les travaux entrepris par le Directeur des systèmes d'information (DSI) pour traiter cette recommandation ont été suspendus suite à une restructuration majeure de la Division de l'informatique (CIO) et au départ, en 2013, de l'ancien responsable de la sécurité de l'information ainsi que d'autres membres du personnel de l'unité chargée de la sécurité informatique à CIO. Le poste de responsable de la sécurité de l'information est encore vacant et les autres membres du personnel récemment affectés à l'unité chargée de la sécurité informatique reprennent progressivement les travaux de CIO dans ce domaine. L'objectif est d'appliquer cette recommandation dans sa totalité en 2015. En attendant, des évaluations des risques spécifiques à des systèmes sont conduites pour toute nouvelle initiative informatique importante. Un nouvel audit d'OIG dans ce domaine est prévu au quatrième trimestre 2014.</p>
AUD3411 Sécurité des technologies de l'information - Recommandation 19	Des directives relatives à la configuration de la sécurité doivent être élaborées pour toutes les composantes du réseau. Ainsi, les modifications de ces composantes ne risquent pas de compromettre la sécurité comme on a pu le constater dans le passé.	<p>En cours</p> <p>Des directives relatives à la configuration ont été élaborées pour certaines composantes importantes du réseau, à partir des critères de référence du CIS (Centre of Internet Security). La recommandation sera classée quand des directives pour certaines autres composantes auront été élaborées.</p>

Annexe 2 - Recommandations liées à des risques élevés qui sont entrées dans la catégorie des recommandations en suspens de longue date (plus de 24 mois) en 2014 et demeurent en suspens en octobre 2014

Référence de la recommandation	Recommandation	État d'avancement actuel
AUD1412 Suivi des achats et des protocoles d'accord dans les opérations de terrain - Recommandations 1 et 2	Élaborer et mettre en œuvre un programme qui permette un suivi satisfaisant des activités de terrain liées aux achats et aux protocoles d'accord (recommandation 1); tenir compte d'une évaluation des ressources/de la dotation en personnel (recommandation 2).	<p>En cours</p> <p>Comme l'a noté le Commissaire aux comptes, la stratégie d'achat proposée par le Service des contrats et achats (CSAP) vise à introduire un cadre flexible qui met l'accent sur trois domaines: a) élargissement du réseau de fonctionnaires chargés des achats au niveau international afin de couvrir les bureaux de pays où l'importance des volumes et le degré de complexité entraînent des risques plus élevés; b) établissement d'une fonction de suivi pour recenser les exceptions et donner aux gestionnaires des informations permettant de corriger et de maîtriser les lacunes de capacités et de compétences; et c) élargir l'éventail des qualifications au CSAP pour renforcer ses capacités et ses compétences. Le Commissaire aux comptes a recommandé que la stratégie proposée soit mise au point et qu'un plan de mise en œuvre soit élaboré, sur la base des stratégies approuvées pour le renforcement des capacités au Siège et sur le terrain à l'appui du réseau de bureaux décentralisés.</p>
AUD3312 Rapport sur les pratiques administratives et la gestion financière récapitulant les vérifications des comptes des bureaux de pays de la FAO réalisées en 2011 - Recommandation 3	Établir un cadre de responsabilités pour le suivi des politiques au sein des différentes unités chargées des opérations. Il convient de réaliser une évaluation des besoins liés aux fonctions de suivi, en tenant compte des financements existants et des capacités des unités chargées de formuler des politiques, en particulier les unités du Département des services internes, des ressources humaines et des finances (CS).	<p>En cours</p> <p>Le Directeur général adjoint (Opérations) conduira un effort coordonné visant à remédier aux faiblesses du contrôle interne dans les bureaux décentralisés, consistant à la fois à réagir et à anticiper. Ce processus démarrera au quatrième trimestre de 2014. L'amélioration du suivi par les unités du Siège sera un élément essentiel de ce processus (notamment grâce au recrutement d'administrateurs (finances) détachés de classe P-3 dans les bureaux régionaux en 2014 et au début de 2015).</p>

<p>AUD3312 Rapport sur les pratiques administratives et la gestion financière récapitulant les vérifications des comptes des bureaux de pays de la FAO réalisées en 2011 - Recommandation 10</p>	<p>Formuler des indications détaillées sur la façon de conduire les opérations et tenir dûment compte de la séparation des fonctions dans différents scénarios de dotation en personnel. Mettre en place dans les petits bureaux les contrôles compensateurs susceptibles d'éviter une séparation des fonctions peu judicieuse.</p>	<p>En cours</p> <p>Dans le cadre du déploiement du GRMS dans les bureaux décentralisés, des orientations ont été données au sujet des principaux éléments du processus dans lesquels une séparation des tâches devrait être opérée lors de l'affectation de responsabilités relevant du GRMS à des fonctionnaires de ces bureaux. Un examen plus approfondi du traitement des opérations dans les bureaux décentralisés sera mené par la Division des finances en 2014-2015.</p>
--	---	---